

Mairie de Mensignac
Place du Général de Gaulle - 24350 MENSIGNAC
Tél. 05.53.05.17.16 - Fax 05.53.05.17.19
e-mail : comptamensignac@orange.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance 8 avril 2019
(Convocation du 29/03/2019)

SG/VCH

Présents : CHABREYROU Véronique, HOSPITAL Claude, BARBUT Martine, DESCAT Sylvain, LAVAUD Sylvie, LE PEMP Fabienne, BRUNE Gisèle, THORAVAL Alain, Jean-Claude PAILLARD, KOWALSKI Albert.

Absents excusés : Régis MARCHER (procuration BARBUT), PACK Gérard (procuration LAVAUD), FEDOU Maëlle, RINALDI Lyonel, PARINET Françoise.

Secrétaire de séance : Sylvie LAVAUD.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30

L'assemblée approuve le Compte rendu de la séance du 14/03/2019

2019-16 - Cession véhicule Renault Trafic 6015SR24 en l'état

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à l'acquisition du véhicule Renault Master CF274TB, il y a lieu de céder l'ancien véhicule Renault Trafic 6015SR24 n'étant plus autorisé à circuler.

Aussi, il est proposé de mettre à la vente l'ancien véhicule en l'état.

Il figure dans l'actif de la commune sous le numéro 109-2000.

Madame le Maire propose qu'un titre au compte 775 soit émis pour la vente du véhicule.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** de mettre à la vente :

- **Renault Trafic 6015SR24 en l'état au prix de 200.00 €**

et **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette vente.

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

2019-17 : SDE – Eclairage Public – Remplacement foyer 32/33/34/36 rue du 8 mai 1945

La commune de MENSIGNAC est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat Départemental d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

- **Remplacement foyer 32/33/34/36 rue du 8 mai 1945**

L'ensemble de l'opération représente un montant **TTC de 4 463.36 €**

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues à raison de **50%** de la dépenses nette HT, s'agissant de travaux de **Renouvellement** (maintenance).

La commune de MENSIGNAC s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE24.

La commune de MENSIGNAC s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- Approuve le dossier qui lui est présenté,
- S'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues,
- S'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque que les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne,
- S'engage à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de MENSIGNAC.
- Accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Madame le Maire remercie Mr De VENCAY, Trésorier de Saint Astier, de sa présence et lui donne la parole afin qu'il présente la situation financière de la commune pour l'exercice 2018.

Mr DE VENCAY dit que la situation financière de la commune de MENSIGNAC est très saine et d'une grande satisfaction.

Le résultat comptable a progressé de 54.5 % en 2018 (319 071€ contre 206 520 € en 2017). Ceci s'explique puisque les recettes ont augmenté de 7,49% alors que les dépenses ont fléchi de 2.51 %.

Les charges structurelles (personnel, intérêts de la dette, contingents) absorbent 47 % des produits de fonctionnement contre 48 % en 2017 et 49 % en 2016.

La capacité d'autofinancement brute est de 292 591 € en hausse par rapport à 2017 (240 041 €).

La capacité d'autofinancement nette est positive à 251 048€, c'est la somme dont dispose la commune pour investir une fois qu'elle a réglé le capital des emprunts : en hausse

L'endettement est en baisse : la commune a remboursé 41 000 € sans réaliser d'emprunt supplémentaire.

L'annuité bancaire était de 49 000 € en 2018 soit 32 € par habitant (70 € et 82 € pour les moyennes départementale et régionale).

Au 31/12/2018, la dette est de 151 000 €. Le ratio par habitant est de 96 € (moyenne départementale 494€ et moyenne régionale 522€)

Le fonds de roulement est positif à 1 108 353 € contre 982 871 € en 2017.

Le bilan d'ensemble de l'exercice montre une situation financière qui demeure excellente.

La note de résultat qui est depuis 2014 de 80/100 est passée cette année à 83.63/100.

2019-18 : Compte de Gestion 2018 – Budget annexe Assainissement

Réunis sous la présidence de : **Mme Véronique CHABREYROU**

Après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2018**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2018 au 31/12/2018**,
Y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2018**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; à l'unanimité

2019-19 : Compte de Gestion 2018 – Budget annexe Lotissement Les Acacias

Réunis sous la présidence de : **Mme Véronique CHABREYROU**

Après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2018**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2018 au 31/12/2018**,
Y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2018**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; à l'unanimité

2019-20 : Compte de Gestion 2018 – Budget Principal Commune

Réunis sous la présidence de : **Mme Véronique CHABREYROU**

Après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2018**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2018 au 31/12/2018**,
Y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2018**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; à l'unanimité

2019-21 : Comptes Administratifs 2018

- **Budget Principal Commune**
- **Budget annexe Assainissement**
- **Budget annexe Lotissement Les Acacias**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018
N° 2019 - 21**

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 VOTES : Contre Pour : 12
 Date de convocation : 29/03/2019

Séance du 08/04/2019

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Véronique CHABREYROU, Maire de la commune de Mensignac délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2018

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés		990 135,38	85 213,05	
Opérations de l'exercice	1 037 440,08	1 356 510,96	296 097,91	180 457,41
TOTAUX	1 037 440,08	2 346 646,34	381 310,96	180 457,41
Résultats de clôture		1 309 206,26	-200 853,55	
Restes à réaliser		170 845,07	100 077,10	
TOTAUX CUMULES	1 037 440,08	2 346 646,34	552 156,03	280 534,51
RESULTATS DEFINITIFS		1 309 206,26	-271 621,52	
				Excédent de Clôture
				1 037 584,74

COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2018

Résultats reportés		4 678,06	33 668,88	
Opérations de l'exercice	42 207,86	74 071,62	61 591,34	64 414,63
TOTAUX	42 207,86	78 749,68	95 260,22	64 414,63
Résultats de clôture		36 541,82	-30 845,59	
Restes à réaliser		78 749,68	95 260,22	64 414,63
TOTAUX CUMULES	42 207,86	78 749,68	95 260,22	64 414,63
RESULTATS DEFINITIFS		36 541,82	30 845,59	
				Excédent de Clôture
				5 696,23

COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2018

Résultats reportés		0,00	0,00	
Opérations de l'exercice	6 956,00	6 956,00	6 956,00	0,00
TOTAUX	6 956,00	6 956,00	6 956,00	0,00
Résultats de clôture		0,00	-6 956,00	
Restes à réaliser		6 956,00	6 956,00	0,00
TOTAUX CUMULES	6 956,00	6 956,00	6 956,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS		0,00	6 956,00	
				Déficit de Clôture
				-6 956,00

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du

2019-22 : Affectation Résultat 2018 – Budget annexe Assainissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Véronique CHABREYROU,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **Budget Annexe Assainissement 2018**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de : **36 541.82 €**
- Un déficit de fonctionnement de :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : **Budget Assainissement**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + ou -	31 863,76 €
B - Résultat antérieurs reportés ligne 002 du CA précédé du signe + ou -	4 678,06 €
C - Résultat à affecter = A +B	36 541,82 €
<i>Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	
D - Solde d'exécution d'investissement	-30 845,59 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de Financement F = D + E	-30 845,59 €
AFFECTATION = C = G + H	36 541,82 €
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement	30 845,59 €
H -Report en fonctionnement R 002	5 696,23 €
DEFICIT REPORTE D002	

2019-23 : Affectation Résultat 2018 – Budget annexe Lotissement Les Acacias

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Véronique CHABREYROU,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **Budget annexe lotissement Acacias 2018**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de :
- Un déficit de fonctionnement de : **6 956.00 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : **Budget Lotissement les Acacias 2018**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + ou -	0,00 €
B - Résultat antérieurs reportés ligne 002 du CA précédé du signe + ou -	0,00 €
C - Résultat à affecter = A +B	0,00 €
<i>Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	
D - Solde d'exécution d'investissement	-6 956,00 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de Financement F = D + E	-6 956,00 €
AFFECTATION = C = G + H	0,00 €
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
H -Report en fonctionnement R 002	0,00 €
DEFICIT REPORTE D002	

2019-24 : Affectation Résultat 2018 – Budget principal Commune

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Véronique CHABREYROU,
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de
l'exercice **Budget Principal 2018**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de : **1 309 206.26 €**
- Un déficit de fonctionnement de :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : **Budget Commune**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + ou -	319 070,88 €
B - Résultat antérieurs reportés ligne 002 du CA précédé du signe + ou -	990 135,38 €
C - Résultat à affecter = A +B	1 309 206,26 €
<i>Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	
D - Solde d'exécution d'investissement	-200 853,55 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-70 767,97 €
Besoin de Financement F = D + E	-271 621,52 €
AFFECTATION = C = G + H	1 309 206,26 €
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement	521 621,52 €
H -Report en fonctionnement R 002	787 584,74 €
DEFICIT REPORTE D002	

Décide de retenir les taux d'imposition **2019** tels qu'ils figurent au cadre VI de l'**Etat 1259** intitulé « Etat de Notification des taux d'imposition » soit :

Taxe concernée	Bases d'imposition	Taux	Produit attendu
TH	1 623 000	17,97%	291 653
TF Bâti	1 031 000	25.45%	262 390
TF non bâti	54 100	102,34%	55 366
			609 409

Les taux votés à l'unanimité sont les suivants :

- Taxe Habitation :	17.97 %
- Foncier Bâti :	25.45 %
- Foncier Non Bâti :	102.34 %

2019-29 : Vote des subventions 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321.1

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice **2019** intervenu le **08/04/2019**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **12 voix POUR**.

DECIDE de verser aux associations pour l'exercice **2019** les subventions telles que figurant ci-dessous :

	ASSOCIATIONS	MONTANTS
14	Les Amis du Pains	2 000.00 €
16	Association Hippique de Ramonet	200.00€
08	La Cour de Récré	300.00 €
11	SPA	1 124.64 €
01	Coopérative scolaire Ecole élémentaire	600.00 €
02	Coopérative scolaire Ecole Maternelle	400.00 €
03	LILLO Théâtre	1 500.00
13	La ligue de l'enseignement – Festival la Vallée	5 000.00 €
12	Foot Limens	700.00 €
10	Chasse ACCA Mensignac	300.00 €
07	Club des Aînés	300.00 €
04	Mensi Patch	200.00 €

19	Cyclo Club Périgueux Dordogne	700.00 €
18	Asso des usagers du college de Tocane	100.00 €
20	Foyer Rural	200.00 €
21	Comice Agricole	100.00 €
22	Mensignac Badminton club	400.00 €
23	Sinfonia	1 000.00 €
24	Karaté	250.00 €
	College de Tocane : 50 €/enfant participant la sortie "Grande Guerre"	

DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de **l'exercice 2019**

RAPPELLE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

INDIQUE que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif.

La séance est levée à 22h00